

**DÉLIBÉRATION CM-2026-065**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217801240-20260629-CM-2026-065a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 19 juin 2026.

**Étaient présents** : M. de Bourrousse, Maire, Mme Conesa-Rouat, M. Andrade, Mme de Freitas, M. Devred, M. Mouty, Mme Leygnat, M. Ferrand, Adjoints, M. Valentin, Mme Tourrade, Mme Sanches Mateus, Mme Abry, Mme Karam, M. Chardon, M. Buisseriez, M. Lambert, M. Daniel, Mme Brunet, Mme Zanotti, Mme Chambert, M. Khouider, Mme Allègre, Mme Souchet, M. Bousba, M. Bonnefond, Mme Masson et Mme Eon.

**Pouvoirs** : M. Millot à M. le Maire, Mme Besson-Fernandes à Mme Leygnat, M. Sauvestre à M. Daniel, M. Fantino à M. Mouty, Mme Grosmaire à M. Buisseriez et M. De Magalhaes à M. Bonnefond.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>33</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de membres représentés :</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de membres absents :</b>	<b>0</b>

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION CM-2026-065

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°DEL26-31 créant la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et définissant sa composition,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre 1 titulaire et de 1 membre suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

**Considérant** que les personnes s'étant portées candidates sont :

- Titulaire : Carlos ANDRADE,
- Suppléant : Catherine SANCHES MATEUS.

**Vu** l'accord à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 24 juin 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

### DÉLIBÈRE

**Article 1 :** DÉSIGNE les représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), tel que :

**Membre Titulaire :**

- Carlos ANDRADE

**Membre Suppléant :**

- Catherine SANCHES MATEUS

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président de la CASGBS

**Le Maire,**



**Arnaud de Bourrousse**



**Le Conseiller municipal délégué,  
Secrétaire de séance,  
Jean-Pierre Valentin**



**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).